

<p>Département <i>Meurthe-et-Moselle</i></p> <p>Arrondissement <i>Nancy</i></p> <p>Canton <i>Entre Seille et Meurthe</i></p>	<p>COMMUNE DE ARRAYE-ET-HAN</p> <p>EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 9 juin 2023</p> <p>L'an deux mil vingt-trois, le neuf juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Arraye-et-Han s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation ordinaire légale, sous la présidence de Monsieur Denis ORY, Maire.</p> <p>Étaient présents : Anthony LEMOINE, Bernard BERRY, Arnaud GEOFFROY, Mélissandre MUNIER, Kevin GILLMETT, Jean-Marc THOURON, Aurélie GUIOT, Jean-Pierre VAUTRIN.</p> <p>Étaient absents excusés : Adeline GUIOT, Nicolas WOLTRAGER.</p> <p>Secrétaire de séance : Jean-Marc THOURON</p>								
<table border="1"><thead><tr><th colspan="2">Nombre de Conseillers</th></tr></thead><tbody><tr><td>En exercice</td><td>11</td></tr><tr><td>Présents</td><td>9</td></tr><tr><td>Votants</td><td>9</td></tr></tbody></table>	Nombre de Conseillers		En exercice	11	Présents	9	Votants	9	
Nombre de Conseillers									
En exercice	11								
Présents	9								
Votants	9								
<p>Convocation établie Le 31 mai 2023</p> <p>Délibération affichée Le 12 juin 2023</p> <p>N° : 2023-14</p> <p>Demande subvention Amendes de police</p>									

Demande de subvention amendes de police pour la réfection du chemin

Anthony LEMOINE a demandé la remise en état du chemin des jardins pour le rendre praticable. Il dessert 3 habitations et 1 entreprise. Il n'est pas facilement accessible pour les piétons (chemin des écoliers et de la poste).

Deux devis de 32 760€ HT et 17 410€ HT sont soumis au conseil municipal. La subvention Amendes de police 2023 peut être demandée et accordée à hauteur de 30%.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Demande la subvention au titre des amendes de police pour la réfection du chemin.

Pour extrait conforme,
A Arraye-et-Han, le 9 juin 2023
Le maire, Denis ORY

Département <i>Meurthe-et-Moselle</i> Arrondissement <i>Nancy</i> Canton <i>Entre Seille et Meurthe</i>	COMMUNE DE ARRAYE-ET-HAN EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 9 juin 2023								
<table border="1"><thead><tr><th colspan="2">Nombre de Conseillers</th></tr></thead><tbody><tr><td>En exercice</td><td style="text-align: center;">11</td></tr><tr><td>Présents</td><td style="text-align: center;">9</td></tr><tr><td>Votants</td><td style="text-align: center;">9</td></tr></tbody></table>	Nombre de Conseillers		En exercice	11	Présents	9	Votants	9	<p>L'an deux mil vingt-trois, le neuf juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Arraye-et-Han s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation ordinaire légale, sous la présidence de Monsieur Denis ORY, Maire.</p> <p>Étaient présents : Anthony LEMOINE, Bernard BERRY, Arnaud GEOFFROY, Mélissandre MUNIER, Kevin GILLMETT, Jean-Marc THOURON, Aurélie GUIOT, Jean-Pierre VAUTRIN.</p> <p>Étaient absents excusés : Adeline GUIOT, Nicolas WOLTRAGER.</p> <p>Secrétaire de séance : Jean-Marc THOURON</p>
Nombre de Conseillers									
En exercice	11								
Présents	9								
Votants	9								
Convocation établie Le 31 mai 2023 Délibération affichée Le 12 juin 2023									
N° : 2023-15									
Signature avenant convention sur l'instruction des droits du sol									

Le conseil communautaire a voté, lors de sa séance du 11 mai dernier, la prise en charge par les communes des autorisations des droits du sol.

Le maire fait part au conseil des modifications apportées à la convention sur l'instruction des droits du sol.

Article 1 : Objet de l'avenant Cet avenant a pour objet de modifier l'article 13 de la convention portant sur l'instruction des autorisations d'occupation et d'utilisation du sol, convention initiale délibérée en date du 29 novembre 2017.

Article 2 : Modification de l'article 13 L'article 13 est abrogé et remplacé par les termes suivants :
Le service d'instruction des autorisations du droit du sol fera l'objet d'une facturation aux communes selon les modalités suivantes :

Base de calcul de la facturation année N = état réel des dépenses du service de l'année N-1

- Une part pondérée au nombre d'habitant pour 20% de la base de calcul
- Une part « variable » assise sur le nombre d'actes traités par le service instructeur selon le tableau récapitulatif fourni pour 80% de la base de calcul

Le calendrier de facturation est établi comme suit :

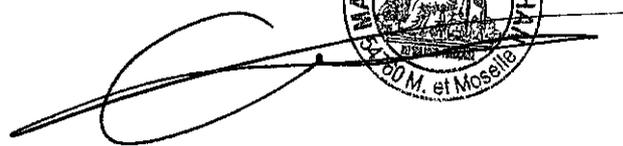
- Juillet 2023 : facturation aux communes de la moitié des coûts de l'année 2022
- Février 2024 : facturation aux communes des coûts de l'année 2023
- Février 2025 : facturation aux communes des coûts de l'année 2024
- Février année N : facturation aux communes des coûts de l'année n-1

Article 3 : Autres dispositions Les autres articles de la convention initiale restent inchangés.

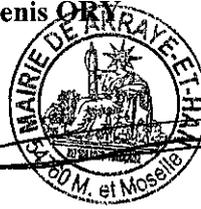
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE la signature de l'avenant à la convention proposé par la communauté de communes Seille et Grand Couronné

**Pour extrait conforme,
A Arraye-et-Han, le 9 juin 2023
Le maire, Denis ORY**



A handwritten signature in black ink, consisting of a large loop followed by a horizontal line, is written over the official seal of the commune of Arraye-et-Han.



Département <i>Meurthe-et-Moselle</i> Arrondissement <i>Nancy</i> Canton <i>Entre Seille et Meurthe</i>	COMMUNE DE ARRAYE-ET-HAN EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 9 juin 2023								
<table border="1"><thead><tr><th colspan="2">Nombre de Conseillers</th></tr></thead><tbody><tr><td>En exercice</td><td style="text-align: center;">11</td></tr><tr><td>Présents</td><td style="text-align: center;">9</td></tr><tr><td>Votants</td><td style="text-align: center;">9</td></tr></tbody></table>	Nombre de Conseillers		En exercice	11	Présents	9	Votants	9	<p>L'an deux mil vingt-trois, le neuf juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Arraye-et-Han s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation ordinaire légale, sous la présidence de Monsieur Denis ORY, Maire.</p> <p>Étaient présents : Anthony LEMOINE, Bernard BERRY, Arnaud GEOFFROY, Mélissandre MUNIER, Kevin GILLMETT, Jean-Marc THOURON, Aurélie GUIOT, Jean-Pierre VAUTRIN.</p> <p>Étaient absents excusés : Adeline GUIOT, Nicolas WOLTRAGER.</p> <p>Secrétaire de séance : Jean-Marc THOURON</p>
Nombre de Conseillers									
En exercice	11								
Présents	9								
Votants	9								
Convocation établie Le 31 mai 2023 Délibération affichée Le 12 juin 2023									
N° : 2023-16									
Motion de soutien à Monsieur Edouard BABEL, Maire de Magnières et aux élus									

Motion de soutien à Monsieur Edouard BABEL Maire de Magnières et aux élus.

Suite la violente agression de M. Edouard Babel, Maire de Magnières, dans la nuit de samedi à dimanche 4 juin 2023, faisant écho à la recrudescence de différentes formes de violences déjà connues en France envers les élus locaux et plus particulièrement les maires depuis plusieurs mois, l'Association des Maires Ruraux 54, solidaire, adresse un soutien plein et entier à M. Edouard Babel et aux élus victimes de violences. Agresser un élu, c'est affaiblir la République, c'est s'attaquer à la démocratie.

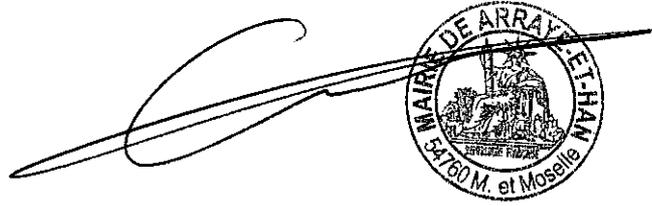
D'après les derniers chiffres publiés, il s'avère que les violences envers les élus ont augmenté de manière significative en 2022 (15% selon l'observatoire des agressions envers les élus de l'AMF et 32% selon le Ministère de l'Intérieur).

L'association des Maires Ruraux 54 :

- Apporte tout son soutien à Edouard BABEL, maire de Magnières. → Condamne tous les actes de violence envers les élus de la République.
- Réaffirme l'urgence de voter la création d'un Statut de l'écu pour sécuriser, stimuler et motiver de nouveaux engagements en 2026. Donner envie de s'engager suppose de protéger ceux qui donnent de leur temps et de leur personne à l'intérêt général.
- Demande aux parlementaires de Meurthe-et-Moselle de prendre connaissance des propositions faites par l'AMRF sur le statut de l'écu et d'agir en ce sens.
- Se porte partie civile ainsi que l'AMRF auprès de M. Edouard BABEL.

La commune d'Arraye et Han soutient l'AMF et l'Association des Maires Ruraux 54 dans leurs démarches de protection des maires de France.

**Pour extrait conforme,
A Arraye-et-Han, le 9 juin 2023
Le maire, Denis ORY**



The image shows a handwritten signature in black ink, which is stylized and extends to the left. To the right of the signature is a circular official seal. The seal features a central emblem depicting a figure on a horse, possibly a saint or a historical figure, within a landscape. The text around the seal reads "MAIRIE DE ARRAYE-ET-HAN" at the top and "EST 60 M. et Moselle" at the bottom.